ISLE - CIOL

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2022-07 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision: 09/03/2022

Objet: Approbation du compte de gestion 2021

Nature: Délibérations

Matière: Finances locales - Divers

Date de télétransmission : 10/03/2022 Agent de transmission : Julie-Anne OGER

Acte: 2022-07. CG 2021.pdf

Annexes:

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Accusé de Réception

LA PREFECTURE
DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-200039428-20220309-2022-07-DE Date de réception de l'acte par la Préfecture : 10/03/2022



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU CIOL

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi neuf mars, le Comité Syndical du Conservatoire Intercommunal de l'Ouest de Limoges, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heure au 4 rue de la gare 87110 Bosmie l'Aiguille.

Date de convocation du Comité Syndical : 01 mars 2022.

Objet : Approbation du Compte de Gestion 2021.

Présents: M. Gilles BEGOUT, Mme Aline COUDERT, M. Karl PERIGAUD, Mme Emilie RABETEAU, Mme Cécile FADAT, M. Maurice LEBOUTET, Mme Maud TERRACOL M. Pierre COLOMBET, Mme Viviane RAFFIER, M. Florian CAMPOURCY.

Excusés: Mme Céline JALLAIS, M. Jean-Michel IGOULZAN.

Pouvoirs: Néant

Mme Aline COUDERT est désignée comme secrétaire de séance

Membres du CS	Titulaires : 6	Suppléants : 6
Présents	5	5
Votants	5	1
Pour	5	1
Contre	=	=
Abstentions	-	=

Le Président du CIOL, Gilles BEGOUT, préside la séance du Comité Syndical.

Le compte de gestion 2021, transmis par la Trésorerie de Limoges Banlieue, concernant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 est soumis à l'approbation avant le vote du compte administratif. Le compte de gestion étant en adéquation avec le compte administratif.

Il est proposé aux membres du comité syndical d'approuver le compte de gestion.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le COMPTE DE GESTION 2021 du Conservatoire Intercommunal de l'Ouest de Limoges conformément au document transmis par le Trésorier de Limoges Banlieue.

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Modalité de publicité Isle, le 10/03/2022 Effectuée le ; 10-03-2022

Certifié conforme par Monsieur le Président, Gilles BEGOUT

